RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'avenant à l'accord interprofessionnel triennal 2015-2017, conclu dans le cadre d'ANIVIN de France, portant sur les cotisations interprofessionnelles, et qui figure en annexe du présent avis, est étendu par arrêté du 10 avril 2015 publié au JORF du 23 avril 2015.

ANIVIN DE FRANCE
Association Nationale Interprofessionnelle

AVENANT A L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 14 OCTOBRE 2014

Fixant l'assiette de la cotisation interprofessionnelle sur les vins de France Sans Indication Géographique et les vins à Indication Géographique Protégée du ressort de l'ANIVIN de FRANCE.

ARTICLE UNIQUE

En application de l'article 9 de l'accord du 14 octobre 2014, le taux de la cotisation est fixé :

- pour les vins de France sans indication géographique, sans mention de cépage et sans mention de millésime à **0,45 € HT/HL** (soit 0,54 € TTC/HL) ;
- pour les vins de France sans indication géographique avec mention de cépage et/ou millésime à **0,53 € HT/HL** (soit 0,64 € TTC/HL) ;
- pour les vins à Indication Géographique Protégée du ressort de l'ANIVIN de FRANCE (cf. annexe 1) à **0,55 €HT/HL** (soit 0,66 €TTC/HL),

A compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

Fait à Paris, le 09 décembre 2014

Le Président de l'ANIVIN de FRANCE
Bruno KESSLER

Pour la Production

Le Président de la CCVF
Boris CALMETTE

Le Président des VIF
Thomas MONTAGNE

Pour le Négoce

Le Président de l'UMVIN
Michel CHAPOUTIER

12 rue Sainte - Anne • 75001 Paris • Tél : +33 (0)1.47.03.45.44 / Fax : +33 (0)1.47.03.97.99 • anivin@anivin.org

ANIVIN DE FRANCE
Association Nationale Interprofessionnelle

Liste des Vins à IGP (Indication Géographique Protégée) relevant du champ de compétence de l'interprofession ANIVIN DE FRANCE

IGP des Allobroges

IGP Atlantique

IGP Charentais

IGP de la Corrèze

IGP Coteaux de l'Ain

IGP Coteaux de l'Auxois

IGP Coteaux de Coiffy

IGP Côtes de Meuse

IGP Franche-Comté

IGP Haute-Marne

IGP Haute-Vienne

IGP Isère

IGP Périgord

IGP Sainte-Marie-la-Blanche

IGP Saône et Loire

IGP Urfé

IGP Yonne

12, rue Sainte-Anne • 75001 Paris • Tél. : +33 (0)1 47 03 45 44 / Fax : +33 (0)1 47 03 97 99 • anivin@anivin.org